La peine de mort « démocratique »

Le 31 mars, le parlement « israélien » a légalisé la peine de mort pour les prisonniers palestiniens condamnés pour terrorisme, autant dire pour tous les prisonniers palestiniens, puisque, aux yeux de l'occupant, tous les Palestiniens sont des terroristes. Par ce vote, l'entité coloniale officialise « démocratiquement » sa politique carcérale barbare et son projet génocidaire. En effet, nul besoin de cette loi, car depuis 1967, 325 (dont 100 depuis le 7 octobre 2023) prisonniers palestiniens sont morts alors qu'ils étaient détenus, suite aux incessantes pratiques de torture, aux mauvais traitements ou à l'absence de soins.

Mais, si l'entité sioniste croit broyer la résistance palestinienne par cette loi, elle n'a toujours rien compris à la force révolutionnaire qui lui fait face depuis un siècle. Partie essentielle de la résistance du peuple palestinien, les prisonniers palestiniens en sont les héros. En les condamnant à mort, les sionistes les élèvent au rang de double héros qui offrent non seulement leur liberté, mais aussi leur vie pour défendre leur terre.

Les mobilisations massives de soutien aux prisonniers palestiniens dans toute la Palestine, mais aussi en Syrie et partout dans le monde témoignent que rien ne peut arrêter la Résistance !

« Ces trois hommes sont morts comme des lions ! O mère continue de résister. Pour cette nation, nous avons donné nos vies, nos corps et nos âmes ! Et la couronne de la liberté et de la victoire nous attend»
Extrait d'un chant de résistance palestinien en l'honneur de Fouad Hijazi, Mohammad Jamjoum et Ata Al-Zeir, pendus le 17 juin 1930 par l'occupant britannique pour leur implication

dans la révolution al-Buraq.

Communiqué du Comité Action Palestine

3 avril 2026